



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92



Règlement 2019

Catégories des équipes :

Arc classique femmes
Arc classique hommes
Arc à poulies femmes
Arc à poulies hommes

Cadet* à S3

Limitations :

La DD est ouverte aux catégories suivantes :
Cadets, juniors, seniors1, seniors 2, seniors3.

***ATTENTION AU SURCLASSEMENT DES CADETS. (selon règlement)**

Par **catégorie d'équipe**, un club/cie ne peut pas avoir plusieurs équipes dans le même niveau de division.

Tout club/cie ayant une équipe en **Division Nationale (D2, D1) et/ou une équipe en Division Régionale (DRH, DRE)**, dans la même catégorie, ne peut pas aligner **l'un de ses 3 meilleurs archers** de la saison précédente (cf. classement national FITA de l'année 2018) dans son équipe DD dans la même catégorie,

et l'un de ses 6 meilleurs archers s'il a une équipe en division régionale **et** une équipe en division nationale dans cette catégorie.

Les concours de la DD92 : Respect du règlement fédéral dans les épreuves programmées.

1 Tir « TIR EXTERIEUR 50 mètres » Dimanche 12 Mai Suresnes
1 Tir « OLYMPIQUE » : Dimanche 16 Juin Sceaux / Fontenay-aux-Roses

Les 2 étapes se dérouleront sur le départ du dimanche matin.

1) Les équipes sont composées au minimum de 3 et au maximum de 4 archers. Les archers peuvent être différents d'une étape à l'autre, c'est le score des 3 meilleurs archers qui sera pris en compte.



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92



Règlement 2019

2) Pas de mixité, ni de sexe, ni d'arme.

3) Tous les membre de l'équipe, y compris le capitaine et le coach, ont l'obligation de porter la même tenue.

A - Catégories, distances de tir et blasons.

Les catégories tirent aux distances et sur les blasons réglementaires en vigueur.

Tir Extérieur (ex fédéral)

Arme	Catégories	Distance de tir	Blasons
Arc classique	Cadet* à S 3	2 x 50 mètres	122 cm
Arc à poulies	Cadet à S 3	2 x 50 mètres	122 cm

* Attention au surclassement des cadets

Tir Extérieur olympique (ex FITA)

Arme	Catégories	Distance de tir	Blasons
Arc classique	Cadet *	2 x 70 mètres	122 cm
	Junior à S3	2 x 70 mètres	122 cm
Arc à poulies	Cadet à S 3	2 x 50 mètres	80 cm réduit

* Attention au surclassement des cadets

Pour les seniors 3, tir à 70 mètres, sur simple sucrassement ponctuel sans certificat médical.

Les scores réalisés par les seniors 3 à 70 mètres seront remontés à la fédération et entreront en compte pour leur classement national à 60 mètres.

Dépôt des équipes nominatives auprès de l'organisateur **et** du CD92 (sport@tiralarc92.com) **avant le 2 Mai 2019** pour le concours à Suresnes du 12 mai, **avant le 8 juin 2019** pour le concours à Sceaux / Fontenay-aux-Roses du 16 juin sinon, seules 3 places seront attribuées pour l'équipe.

Un changement de composition est possible jusqu'au début de l'échauffement, mais le nombre d'archers ne pourra être supérieur à celui indiqué lors de l'inscription préalable. Un contrôle sera effectué par l'organisateur, les arbitres et un représentant du CD92.

B - Compétitions :

Les compétitions et les départs (par catégories) sont **imposés**.



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92



Règlement 2019

Les compétitions et départs étant communs aux 2 épreuves, les scores réalisés ne peuvent pas compter à la fois pour la DD92 et le Challenge 92 par équipes mixtes de club.

C - Organisation des tirs :

L'organisateur et l'arbitre responsable de la compétition doivent veiller à ces aspects du règlement.

1/ Toutes les équipes d'une même catégorie doivent tirer sur le même départ.

2/ Tous les archers d'une même équipe doivent tirer sur le même départ et idéalement sur des cibles voisines (1A, 1B, 2A, 2B par exemple).

D - Classement des équipes :

1/ Le classement des équipes s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe déclarée.

2/ À l'issue de chaque épreuve, des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1

3/ En cas d'absence à l'une des étapes ou si l'équipe n'est pas conforme, aucun point ne sera attribué à l'équipe concernée.

4/ Le classement général sera effectué à l'issue des deux épreuves et donnera lieu à une remise de prix qui récompensera les 3 meilleures équipes de chaque catégorie.

E - Départage des équipes :

1/ Lors de chaque épreuve, les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis le 2^e score.

2/ En cas d'égalité persistante, les 2 équipes seront déclarées ex aequo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92



Règlement 2019

3/ Pour le classement final, en cas d'égalité de points à l'issue des 2 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 2 épreuves, puis sur la meilleure place obtenue pour chaque équipe lors de ces 2 épreuves. En cas d'égalité persistante, les équipes seront déclarées ex aequo.

F - Finale régionale des Divisions départementales et accès en DR honneur :

Les équipes sélectionnées à l'issue de la DD92, conformément au règlement régional en vigueur (cf. www.tiralarcidf.com), s'engagent à participer à la Finale régionale des Divisions départementales et en cas de qualification à l'issue de cette finale, à monter l'année suivante en DR honneur.

En cas de refus de monter, le club se verra imposer les sanctions définies par le Comité régional.

Cas particulier des équipes « arc à poulies femmes » : vu le faible nombre d'équipes féminines,, c'est le Comité régional qui décide de l'accession en DR.

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92



Règlement 2019

Engagement d'équipe(s)

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(s)

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies femmes
- Arc à poulies hommes

Par ce formulaire, l'équipe s'engage à respecter le règlement de la Division départementale 92.

Date limite de dépôt des équipes auprès du CD92

le 2 mai 2019 pour Suresnes

le 08 Juin pour Sceaux / Fontenay-aux-Roses.

INSCRIPTION DES ÉQUIPES 80€ PAR ÉQUIPE DONT 40€ PRIS EN CHARGE PAR LE DÉPARTEMENT

DONC : ENVOI D'UN CHÈQUE DE 40 €00 PAR ÉQUIPE AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION À ENVOYER AU CLUB

ET ENVOI AU CD92 DE LA FICHE D'INSCRIPTION À : sport@tiralarc92.com



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92



Règlement 2019

Important : en cas de désistement intervenant dans un délai inférieur à 2 semaines avant la 1^{ère} épreuve, l'intégralité de l'inscription (soit 80€) sera due par le club défaillant.

Comité départemental de tir à l'arc 92 – « Division départementale 92 »
Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appt 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2019



Inscription Équipe - Étape n°1

SURESNES 12 MAI 2019

L'horaire du départ sera indiqué sur le mandat.

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(*) :

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies femmes
- Arc à poulies hommes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **2 Mai 2019**, par courrier ou courriel :

- à l'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

- **et au Comité départemental de tir à l'arc 92 - « Division départementale 92 »**

Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appt 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2019



Inscription Équipe - Étape n°2

SCEAUX / FONTENAY-AUX-ROSES 16 JUIN 2019

L'horaire du départ sera indiqué sur le mandat.

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(*) :

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies femmes
- Arc à poulies hommes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **8 juin 2019**, par courrier ou courriel :

- à l'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

- **et au Comité départemental de tir à l'arc 92** - « Division départementale 92 »

Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appt 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com